



**MAYENNE**  
communauté



# MAYENNE COMMUNAUTÉ

# SENSIBILISATION SUR LE RADON

Janvier 2021

# Mayenne Communauté



- > 33 communes
- > 39 000 habitants
- > Ville centre Mayenne : 13 500 habitants



# MAYENNE COMMUNAUTÉ & LA SANTÉ (COMPÉTENCE EXERCÉE DEPUIS 2012)

Le Contrat Local de  
Santé

La construction du Pôle  
pluridisciplinaire de santé  
de Mayenne

La maison de santé de  
Lassay-les-Châteaux

Études portant sur la  
démographie médicale  
sur le territoire

Mise à disposition de  
logements pour l'accueil  
de stagiaires et  
d'internes des professions  
médicales

Soutien aux associations  
développant des  
politiques de santé  
publique et de  
prévention sur le  
territoire

# LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

ENSEMBLE, AGISSONS POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Contrat local de  
santé 1:  
2013/2017  
(10 actions)



Contrat local de  
santé 2:  
2018/2021  
(29 actions)

- Le contrat local de santé est conclu entre les collectivités territoriales et l'Agence régionale de santé (ARS).
- issues de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009

## CONTRAT CLS

- Sur trois ans
- établi sur la base d'un diagnostic + un plan d'actions
- piloté par un comité de pilotage coprésidé ARS /Collectivité
- apport d'une subvention de l'ARS de 20 000 € / an
- mobiliser 1 ETP d'animation du Contrat
- modalités: des groupes de travail thématiques



# UNE APPROCHE

DÉVELOPPER LA MISE EN RÉSEAU, LA COOPÉRATION AU NIVEAU LOCAL



# LE CLS2: 2018/2021

## 6 AXES STRATÉGIQUES, 29 ACTIONS

PERMETTRE AUX  
USAGERS D'ÊTRE  
ACTEURS DE LEUR  
SANTÉ

AMÉLIORER L'ACCES  
AUX DROITS ET A LA  
SANTÉ

DEVELOPPER UNE  
POLITIQUE  
TERRITORIALE DU BIEN  
VIEILLIR ET  
NOTAMMENT DU  
MAINTIEN A DOMICILE

AMÉLIORER LA SANTÉ  
MENTALE SUR LE  
TERRITOIRE

DEVELOPPER LA  
PREVENTION ET  
PROMOUVOIR LA  
SANTÉ

AXE TRANSVERSAL :  
Communication CLS

# MAYENNE COMMUNAUTÉ & LA THÉMATIQUE SANTÉ ENVIRONNEMENT

un projet de centre  
d'enfouissement de déchets  
nucléaires sur un territoire  
voisin en Mayenne:  
année 2000

une dynamique de Pays  
entre 2000 et 2016 qui a  
largement contribué à  
mettre en avant les  
question de développement  
durable, santé et  
environnement

la création d'un CPIE  
(Centres Permanents  
d'Initiatives pour  
l'Environnement) depuis 10  
ans

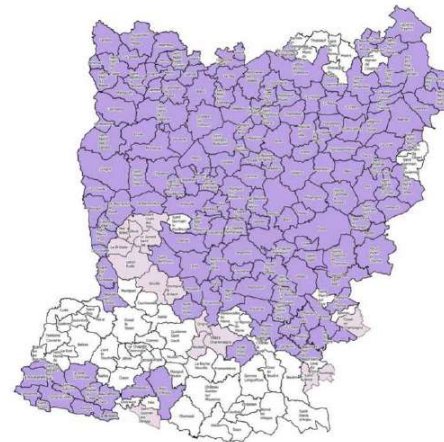
une action menée auprès  
des communes en 2019 sur  
la qualité de l'air intérieur  
dans les écoles  
(diagnostic, plan d'actions,  
sensibilisation des  
personnels)



# L'ACTION DE SENSIBILISATION SUR LE RADON AUPRÈS DE LA POPULATION

## Pourquoi?

- Territoire concerné par risque Radon
- Des élus sensibilisés sur la question
- Un enjeu de prévention en matière de santé: action inscrite dans le CLS 2
- Territoire repéré par ARS comme pro actif sur les questions « environnement, développement durable »
- Le CPIE partant pour conduire ce type d'action, sur le modèle de ce qui avait été fait par un autre CPIE



Carte des zones prioritaires face à l'exposition au radon  
Source IRSN

### Zone 1

Communes localisées sur les formations géologiques présentant **les teneurs en uranium les plus faibles**.

### Zone 2

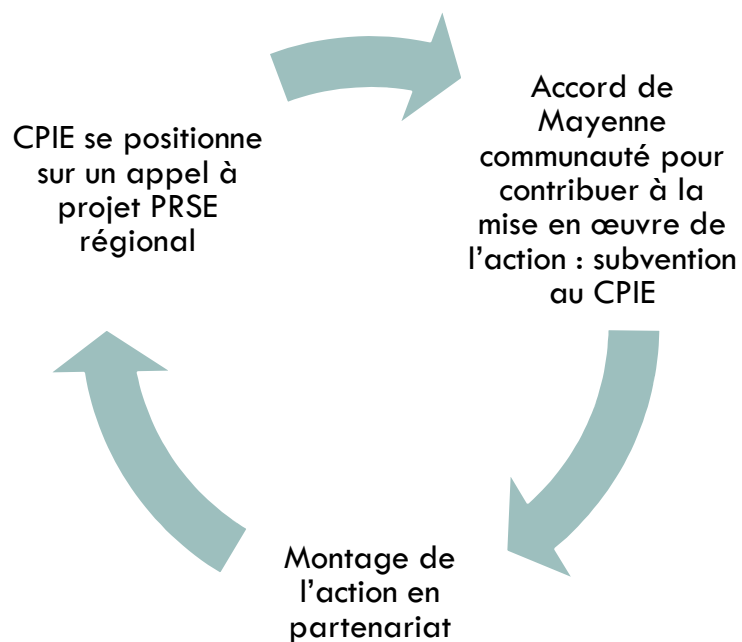
Communes localisées sur des formations géologiques présentant **des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments**.

### Zone 3

Communes qui présentent des formations géologiques dont les **teneurs en uranium sont estimées plus élevées** comparativement aux autres formations, sur au moins une partie de leur superficie.



# LE MONTAGE DE L'ACTION



## Acteurs mobilisés

ARS	Élus du territoire
ASN (Autorité Sûreté Nucléaire)	CPIE
Association Synergies	CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment)

# FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Charges		ressources	
Animation CPIE		ARS/ ASN (PRSE)	13 000 €
Achat dosimètres		Direction générale de la santé/ ARS	Financement de 140 dosimètres
Frais annexes		Mayenne communauté	4 132 €
Accompagnements individuels			
TOTAL	17 132 €		17 132 €

# LE CPIE « MAYENNE - BAS MAINE »



Des compétences :

- la **sensibilisation et l'éducation** de tous à l'environnement et au développement durable
- l'**accompagnement des territoires** au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Un réseau:

Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement ("CPIE" <https://www.cpie.fr/>) sont des initiateurs d'actions en faveur de l'environnement sur les territoires. Labellisés et organisés en réseau, ils agissent pour que les personnes et les organisations (collectivités, associations, entreprises) prennent en compte les questions environnementales dans leurs décisions, leurs projets et leurs comportements, en faveur d'un développement durable.

# POURQUOI ?

**58% des habitants des Pays de la Loire n'ont jamais entendu parler du radon**

## ☀ **Que dit la réglementation sur le radon ?**

> Obligation de mesure dans les Etablissement Recevant du Public

> Rien concernant les particuliers sauf en cas de vente/location : selon le potentiel

radon de la commune, la mention « zone 2 » ou « zone 3 » doit être mentionnée

## **Il est question de QUALITE de l'AIR**

☀ L'air intérieur plus pollué que l'air extérieur

☀ 70 à 90 % de notre temps dans des espaces clos

## ☀ **Fort impact sur la santé publique**

*Court terme : irritations ORL, cutanées, fatigue, allergies...*

*Long terme : pathologies respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques, cancers...*

## ☀ **Coût estimé de la mauvaise qualité de l'air intérieur : 19 milliards d'euros par an\***

*Décès attribués : 20 000 décès par an*

*\*Etude ANSES 2014 sur le coût de la pollution intérieure en France*

# QUELS OBJECTIFS?

> Informer sur le radon et les risques associés



> Accompagner les habitants souhaitant réaliser des mesures à domicile



> Proposer des mesures d'amélioration en fonction des résultats

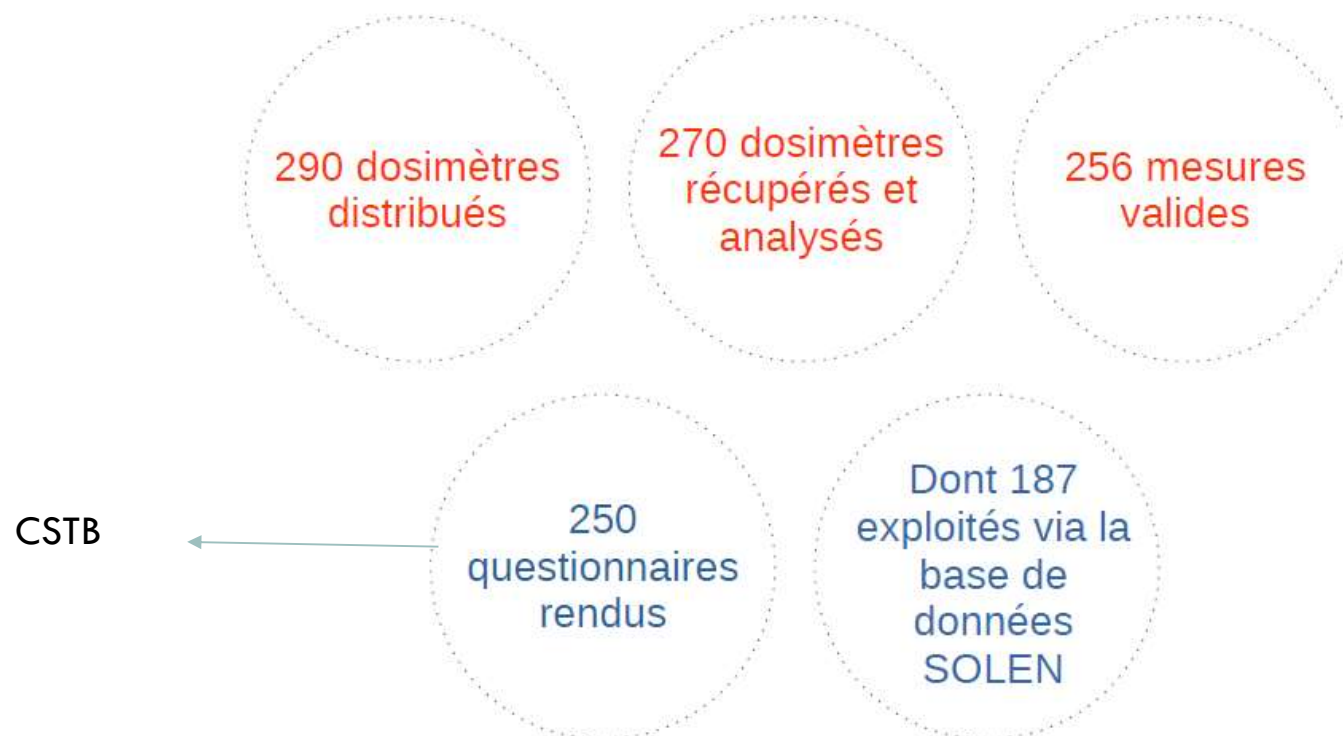
# CALENDRIER

## Calendrier du programme

- > Novembre 2019 : 2 réunions d'informations publiques et fourniture d'un dosimètre gratuit
- > Décembre-mars 2020 : mesure individuelle du radon au domicile des participants
- > Juin 2020 : envoi des résultats individuels
- > Septembre 2020 : réunion de restitution du programme auprès des participants



# RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE



# RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE



270 dosimètres  
récupérés et  
analysés

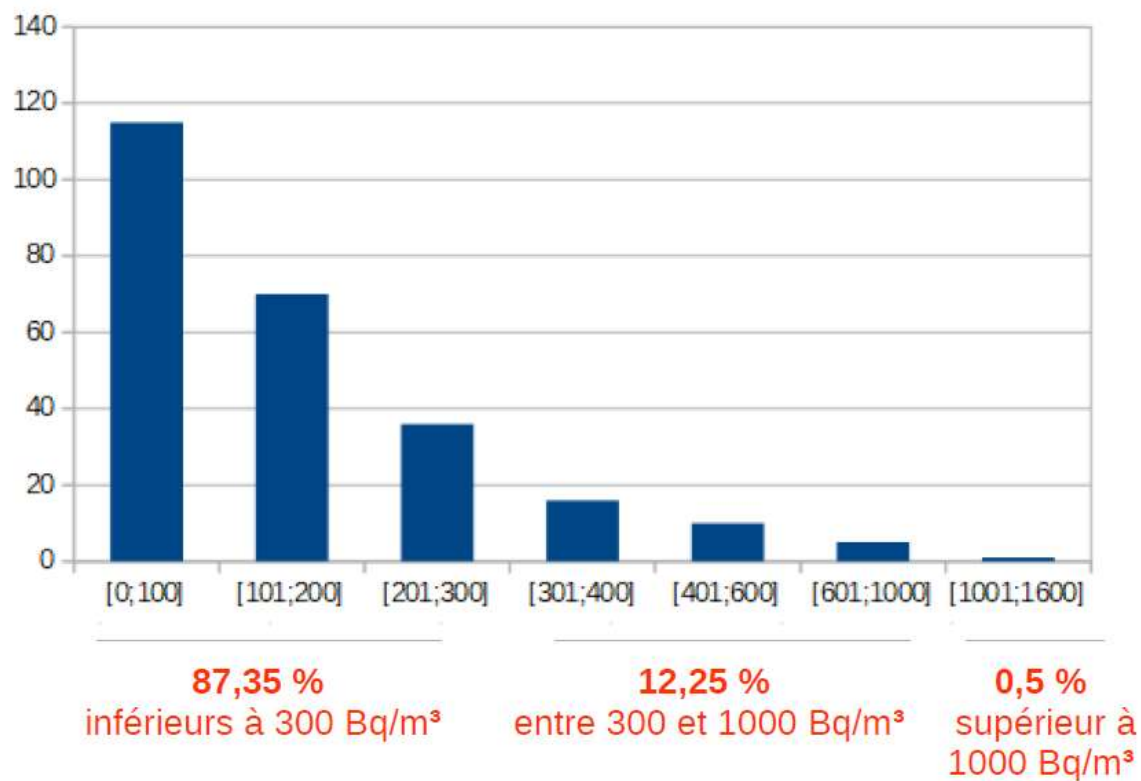
**82,6 %**  
223 résultats  
inférieurs à 300  
Bq/m<sup>3</sup>

**11,9 %**  
32 résultats  
entre 300 et  
1000 Bq/m<sup>3</sup>

**0,5 %**  
1 résultat  
supérieur à  
1000 Bq/m<sup>3</sup>

**5 %**  
14 résultats  
« non fiables »

# RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE



## Les conclusions du CSTB\* après analyse des résultats



- > **Les concentrations en radon sont plus faibles lorsque la maison...**
  - dispose d'une cave ou d'un sous-sol avec dallage
  
- > **Les concentrations en radon sont plus élevées lorsque la maison...**
  - est principalement construite avec du granit
  - a été construite avant 1948 et n'a pas été rénovée
  - comporte des murs enterrés ou semi enterrés
  - a connu des travaux de rénovation thermique mal réalisés

\* CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment

## Des solutions pour agir chez moi

---



### ☀ **Dans tous les cas de figure**

Appliquez les règles relatives à une bonne qualité de l'air intérieur

- > Aérer son logement 2 x 10 minutes par jour en créant un courant d'air
- > Nettoyer régulièrement et vérifier le bon fonctionnement de sa VMC
- > Ne pas obturer les entrées d'air positionnées sur les fenêtres
- > Passés 15 ans, faire vérifier par un professionnel sa VMC

### ☀ **Mes mesures sont comprises entre 300 et 1000 Bq/m<sup>3</sup>**

Limitier les remontées du radon (étanchéifier les points d'entrée potentiels)  
Améliorer ou rétablir l'aération du soubassement (s'il existe)

### ☀ **Mes mesures dépassent 1000 Bq/m<sup>3</sup>**

#### **ou les actions simples précédentes n'ont pas fait diminuer le radon**

Faire réaliser une expertise  
Mettre en œuvre les travaux préconisés



## Des solutions pour agir chez moi

---



### ☀ Comment agir concrètement ?

- > Suivre les recommandations listées précédemment
- > Après remédiation, refaire une mesure du radon en période hivernale.  
Pour cela, il suffit d'acheter un dosimètre auprès d'un laboratoire.  
Plusieurs existent, en voici deux à titre d'exemple :

[www.sante-radon.com/commander-dosimetres-radon-easyrad-pearl-sante-radon](http://www.sante-radon.com/commander-dosimetres-radon-easyrad-pearl-sante-radon)

[www.algade.com/boutique/index.php](http://www.algade.com/boutique/index.php)

### ☀ Pour bénéficier d'une expertise gratuite et indépendante, dans le cadre d'une démarche globale de réflexion autour de l'habitat (énergie, isolation, chauffage, qualité de l'air, etc.), contacter l'espace Infos Energie de Mayenne

- > Numéro à contacter en Mayenne : 02 52 46 00 00



# QUELLES SUITES ?

Déjà fait depuis septembre 2020:

> DIAG par SYNERGIES pour deux participants à l'opération

> Une communication sur la qualité de l'air intérieur sur les téléviseurs du réseau de santé (pôles santé, pharmacies,... )

> une communication sur le site de Mayenne communauté: « comment faire une mesure chez soi ? »

A venir:

> Projet de conférence grand public sur qualité de l'air intérieur

> Réflexion sur une action QAI / publics précaires

> Réflexion dans le cadre CLS 3

# INFOS



<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/1-Le-risque-radon-dans-les-habitations-en-10-questions.aspx#.YCUG-RbjKbg>

# CONTACT

**MAYENNE**  
communauté



Mayenne communauté

10 rue de Verdun

53 100 Mayenne

[www.mayennecommunaute.fr](http://www.mayennecommunaute.fr)